

Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt : 15.07.2024 17:04
Notre référence : 7283GN-MG82C3

Base légale

Numéro CAMAC 234820
Utilisateur CAMAC ARCADIE
E-mail du mandataire (ingénieur / architecte) info@arcadie.archi
Etendue du diagnostic Entier du bâtiment (cas A et B)*
Le diagnostiqueur est sur la liste du FaCH Oui
Le cahier des charges ASCA est respecté Oui
Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet Non
J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante
Numéro ECA : 2208
Description du bâtiment : Habitation
Numéro Commune cantonal : 246
Numéro EGID : 812300
Rue : Prom. du Mont-Blanc
Numéro de rue : 12
NPA, localité : 1260 Nyon
Coordonnées X : 2507308
Coordonnées Y : 1136756

Propriétaire du bâtiment
Nom, prénom : ANDRÉ, FRANÇOIS
Rue : Chemin du Boiron 4
NPA, localité : 1263 Crassier
Téléphone : 079 852 10 86

Mandataire (ingénieur /
architecte)

Raison sociale : ARCADIE SA
Nom, prénom : ROBERT, FLORIANE
Rue : Place Chauderon 18
NPA, localité : 1003 Lausanne
Téléphone : +41 21 622 08 61
E-mail : info@arcadie.archi

Amiante

Diagnostiqueur

Raison sociale : MARINA ORY AMIANTE CONSEILS SARL
Prénom : MARINA
Nom : ORY
Rue : RUE BEAU-SITE
Numéro de rue : 1C
NPA, localité : 1203 Genève
Téléphone : 079 460 54 43
E-mail : amiantconseils@bluewin.ch

Type de publication	Liée à une demande d'autorisation
Présence d'amiante	Oui
Type de diagnostic	Avant-travaux
Assainissement	Présence d'éléments en priorité III
Assainissement calculé	Présence d'éléments en priorité III
Photo du bâtiment	DSCF2875.jpg
Rapport de diagnostic amiante	expertiseA23_PROMENADEDUMONT-BLANC12-1260 NYON.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des
informations ci-dessus

Oui



Bureau technique Jacques Yersin

Expertises amiante - Membre ASCA

Bureau technique Jacques Yersin
Tél. +41.79.352.09.61
contact@expertise-amiante-yersin.ch
baron74@bluewin.ch
Avenue Alfred Cortot 5
1260 Nyon

**Rapport de repérage des matériaux et produit
Contenant de l'amiante**

«Diagnostic avant travaux»

RAPPORT N°A23/VD76btjy

VERSION 2.0

**BÂTIMENT ECA 2208
Promenade du Mont-Blanc 12
1260 Nyon**





Bureau technique Jacques Yersin

Expertises amiante - Membre ASCA

Avenue Alfred-Cortot 5
1260 Nyon

Tél. 079 352 09 61

e-mail : contact@expertise-amiante-yersin.ch
baron74@bluewin.ch
www.expertise-amiante-yersin.ch

Rapport de repérage des matériaux et
produit
Contenant de l'amiante

« diagnostic avant travaux »

RAPPORT N°A23/VD076btjy
VERSION 2.0

DOSSIER : VD076btjy

Identification du bâtiment

Adresse :

Promenade du Mont-Blanc 12
1260 Nyon

Propriétaires :

M. François André

Donneur d'ordre

Nom : **Romanens Management S.A.**

Adresse : **Chemin du poste 20
Cp15
1279 Chavannes-de-Bogis**

N° de la parcelle : **1563**

Rapport : Final partiel

Date d'émission : le **20.06.2024**

Etendue de la mission de diagnostic :

Diagnostic amiante avant démolition du bâtiment ECA 2208

Mise à jour ou complément d'un diagnostic précédent : Non Oui

Si oui, préciser les références du rapport initial :

Diagnostiqueur amiante :

Nom : **Yersin**

Prénom : **Jacques**

Fonction : **Expert amiante**

Visa :

Raison sociale du diagnostiqueur FACH :

MARINA ORY
AMIANTE CONSEILS SARL

1C, RUE BEAU-SITE
CH-1203 GENEVE
+41(0)79 460 54 43
amianteconseils@bluewin.ch

AMIANTE CONSEILS sarl

1C, Rue Beau-Site
1203 Genève
tél. +41 (0) 22 340 56 42

Laboratoire d'analyse :

Nom :

Toxias

Adresse :

Rue du Pré-de-la-Fontaine 19 – 1242 Satigny

Sommaire :

I-	Identification du rapport	4
II-	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	5
III-	Conclusions du rapport	8
IV-	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants	10
V-	Réserves	10
VI-	Synthèse	11
VII-	Stratégie de prélèvement et interprétation des résultats	13
VIII-	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	15
IX-	Fiche d'identification	21
X-	Rapport du laboratoire	23
XI-	Plans et croquis	24
XII-	Photos	29
XIII-	Certificat diagnostiqueur amiante	33

I- Identification du rapport.

Titre du rapport : Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

N° d'identification du rapport : **A23VD076btjy version 2.0**

Type de diagnostic : **Diagnostic avant travaux**

Expert en repérage
ayant réalisé la

mission :

Fonction :

M. Jacques Yersin

Expert Amiante

Emission du rapport
autorisée par :

MARINA ORY

AMIANTE CONSEILS SARL

1C, RUE BEAU-SITE

CH-1203 GENEVE

+41(0)79 460 54 43

amianteconseils@bluewin.ch

Laboratoire d'analyses :

Toxias

Date d'émission du rapport :

20.06.2024

Donneur d'ordre :

Romanens Management S.A

Chemin du Poste 20

Cp15

1279 Chavannes-de-Bogis

Bâtiment objet du repérage :

N° ECA 2208

Adresse :

Promenade du Mont-Blanc 12

1260 Nyon

Propriétaires :

M. François André

Etendue de la mission de repérage :

« Diagnostic avant travaux » Diagnostic permettant au donneur d'ordre d'informer de manière exhaustive les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans le bâtiment, des risques liés à la présence des polluants de la construction. Il lui permet également de déterminer s'il doit faire appel à une entreprise spécialisée pour assainir certaines parties de son bâtiment. Le diagnostic porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles d'être pollués, en procédant à des sondages destructifs si nécessaire.

Ce rapport a été établi conformément au « Cahier des charges du diagnostic amiante », de l'association suisse des consultants amiante (ASCA), version 1.5 du 14 février 2022.

Les résultats ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission nous a été confiée et aux éléments de la construction rendus accessibles lors de l'intervention de l'expert en repérage.

Ce rapport comporte **33** pages avec ses annexes. Il ne peut être reproduit que dans son intégralité.

II- Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

II.1. Contenu de la mission de diagnostic :

La mission comprend :

1. une inspection visuelle des composants de construction, afin d'y rechercher les différents matériaux et installations susceptibles de contenir de l'amiante.
2. Des sondages de type non destructif, permettant d'accéder visuellement aux produits et installations recherchés.
3. un classement des matériaux et produits repérés selon leurs caractéristiques, en vue de réaliser un échantillonnage.
4. des prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les connaissances de l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits contenant de l'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.
5. L'identification de l'état de conservation ou de dégradation des matériaux et produits contenant de l'amiante et l'éventuel risque lié à la présence d'amiante pour les occupants.

II.2. Date de la visite préalable et nom de l'accompagnateur :

La visite préalable s'est déroulée le **14.11.2023**

En présence de : **M. Romanens**

II.3. Date de la mission de repérage :

Les visites de repérage des matériaux et installations contenant de l'amiante se sont déroulées
Le : **20.11.2023**

II.4. Liste des locaux visités :

Les locaux visités sont indiqués dans les colonnes « A » et « B » des fiches de visite dans le chapitre VIII.

BATIMENT	ETAGE	LOCAL	SOL	MURS	PLAFOND	INSTALLATIONS FIXES
PROMENADE DU MONT- BLANC 12 1260 NYON	SOUS-SOL	GARAGES	OUI	OUI	OUI	OUI
		DEGAGEMENT	OUI	OUI	OUI	OUI
		CHAUFFERIE	OUI	OUI	OUI	OUI
		BUANDERIE	OUI	OUI	OUI	OUI
		CAVE	OUI	OUI	OUI	OUI
		ABRI PC	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESCALIER	OUI	OUI	OUI	OUI

BATIMENT	ETAGE	LOCAL	SOL	MURS	PLAFOND	INSTALLATIONS FIXES
PROMENADE DU MONT- BLANC 12 1260 NYON	REZ-DE- CHAUSSEE	ESCALIER	OUI	OUI	OUI	OUI
		HALLE D'ENTREE PRINCIPAL	OUI	OUI	OUI	OUI
		HALL	OUI	OUI	OUI	OUI
		CUISINE	OUI	OUI	OUI	OUI
		SEJOUR	OUI	OUI	OUI	OUI
		BALCON	OUI	OUI	OUI	OUI
		SALLE DE BAIN	OUI	OUI	OUI	OUI
		CHAMBRES	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESCALIER	OUI	OUI	OUI	OUI
PROMENADE DU MONT- BLANC 12 1260 NYON	1 ^{ER} ETAGE	ESCALIER	OUI	OUI	OUI	OUI
		PALIER	OUI	OUI	OUI	OUI
		HALL	OUI	OUI	OUI	OUI
		CUISINE	OUI	OUI	OUI	OUI
		SEJOUR	OUI	OUI	OUI	OUI
		BALCON	OUI	OUI	OUI	OUI
		SALLE DE BAIN	OUI	OUI	OUI	OUI
		CHAMBRES	OUI	OUI	OUI	OUI
PROMENADE DU MONT- BLANC 12 1260 NYON	COMBLES	HALL	OUI	OUI	OUI	OUI
		DOUCHE	OUI	OUI	OUI	OUI
		REDUIT	OUI	OUI	OUI	OUI
		CUISINE	OUI	OUI	OUI	OUI
		BUREAU	OUI	OUI	OUI	OUI
		CHAMBRES	OUI	OUI	OUI	OUI

BATIMENT	ETAGE	LOCAL	SOL	MURS	PLAFOND	INSTALLATIONS FIXES
PROMENADE DU MONT- BLANC 12 1260 NYON		TERRASSE EXTERIEUR	OUI	NON	NON	OUI
		FACADES	NON	OUI	NON	OUI
		FENETRES	NON	NON	NON	OUI
		TOITURE	NON	NON	NON	OUI

II.5. Ecart identifiés par rapport au Cahier des Charges.

Néant

II.6. Conditions observées, au moment du prélèvement, susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses

Pas de remarques

III- Conclusions du rapport

- Aucun matériau ou installation susceptible de contenir de l'amiante n'a été repéré
- Des flocages, calorifugeages, faux-plafonds sans amiante ont été repérés
- Il a été repéré des matériaux ou des installations susceptibles de l'amiante, pour lesquelles des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut.
- Le diagnostic demandé ne demande qu'une partie du bâtiment.
- Des locaux n'ont pas été diagnostiqués, faute d'accessibilité.
- Il a été repéré des flocage (F) / des calorifugeages / des faux-plafonds (FP) / d'autres matériaux faiblement agglomérés (FA) / des sols (SOL), d'autres matériaux fortement agglomérés (NFA) contenant de l'amiante.**
- Des locaux présentent une situation potentiellement dangereuse pour les occupants, les résultats des mesures d'air l'ont révélé (indiquer les résultats).
- Une nouvelle évaluation du risque et l'urgence d'assainir des matériaux contenant de l'amiante doit être effectuée
- Les matériaux contenant de l'amiante (MCA) repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA.



Indiquer les locaux pour lesquels la situation est considérée comme potentiellement dangereuse pour les occupants. Sont également indiquées les mesures urgentes qui ont été prises ou qui sont à prendre (mesure de concentration de fibres d'amiante dans l'air selon la norme VDI 3492, information au donneur d'ordre ou aux autorités, évacuation etc.) avec les dates et les délais.

Dans le cas où certains matériaux ou installations sont considérés amiantés par défaut, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

En cas d'assainissement de ces matériaux, ceux-ci devront être retirés par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut-être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le matériau pollué (MP) doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP

III.2 Liste des matériaux et installations contenant de l'amiante reconnus visuellement :

Les matériaux et produits contenant de l'amiante sont signalés par un « A » dans la colonne « K » et la mention « EXP » dans la colonne « J » des fiches de visite dans le chapitre VIII.

III.3 Liste des matériaux et installations contenant de l'amiante suite à l'analyse :

Les matériaux et produits contenant de l'amiante suite à une analyse sont signalés par un « A » dans la colonne « I » et la mention « LAB » dans la colonne « J » des fiches de visite dans le Chapitre VIII.

III.4 Liste des matériaux et installations ayant fait l'objet d'un prélèvement pour analyse :

Les matériaux et produits ayant fait l'objet d'un prélèvement pour analyse sont signalés par la présence d'un « O » (pour oui) dans la colonne « H » des fiches de visite dans le chapitre VIII.

III.5 Matériaux et installations retirés :

Le cas échéant, les matériaux contenant de l'amiante retirés avant le passage de l'expert, notamment à l'occasion d'une mise à jour sont mentionnés par la lettre « R » dans la colonne « I » des fiches de visite dans le chapitre VIII

III.6 Observations/remarques :

Les observations concernant les caractéristiques particulières pouvant influencer l'interprétation des résultats du diagnostic sont indiqués dans la colonne « N ».

IV. Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

V. Réserves.

Listes des locaux et installations n'ayant pas pu être diagnostiquées :

- Aucun

Attention :

Les locaux faisant l'objet d'une réserve devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante.

Aucun travail ne pourra être effectué dans ces locaux avant qu'ils n'aient été diagnostiqués

VI- Synthèse :

Sous-sol :

-Garages :

-Sol ciment, murs briques ciment crépies, dalle B.A., il n'y a pas de remarques

-Hall-dégagement et buanderie :

-Sol carrelage, pas de plinthes (échantillon N1) pas de remarques, le tableau électrique ne fait pas l'objet de remarques

-Chaufferie :

-Sol ciment, murs briques ciment crépies, dalle B.A. pas de remarques

-Chaudière changée en 2000, pas de remarques

-le tableau électrique secondaire est en fibrociment et contient de l'amiante - **Filière d'évacuation B**

Entreprise spécialisée NON REQUISE

-Cave et abri :

-Sol ciment, murs briques ciment crépies ou murs BA, dalle B.A. Pas de remarques

-Tous les locaux du sous-sol :

-Crépis murs, pas d'amiante (échantillon composite échantillon N2)

-Escalier sous-sol-rez

-escalier béton – pas de remarques

Parties communes Rez-de-chaussée -1^{er} :

-Hall d'entrée rez, palier étage :

- Colle à carrelage sols (Echantillon N3) pas d'amiante, colle plinthes carrelage (Echantillon N4), dans les deux cas, aucune trace d'amiante n'a été décelée.

L'escalier est en simili pierre et ne fait pas l'objet de remarques

Appartement rez-de-chaussée :

-Hall d'entrée, cuisine :

-colle à carrelage au sol (Echantillon N6) et colle plinthes carrelage (Echantillon N7), dans les deux cas, aucune trace d'amiante n'a été décelée.

-Cuisine :

-faïences cuisine posées sur taquets de ciment, faïences posées la même année que les faïences de la salle de bain (l'échantillon N10 est composite) et il n'y a pas d'amiante

-Le revêtement phonique évier contient de l'amiante **Filière d'évacuation E - Entreprise spécialisée NON REQUISE**

-salle de bain :

-Carrelage au sol (Echantillon N6), plinthes carrelage (Echantillon N9), faïences (échantillon N10 composite), dans les trois cas, aucune trace d'amiante n'a été décelée.

-chambres et séjour :

Parquet type pergo sur sous couche feutre, pas de remarques

-Balcon

-carrelage sol (Echantillon N11) pas de trace d'amiante

Appartement 1^{er} étage :

-hall d'entrée, cuisine :

-colle à carrelage au sol (Echantillon N12) et colle plinthes carrelage (Echantillon N13), dans les deux cas, aucune trace d'amiante n'a été décelée.

La cuisine a été entièrement rénovée en 2010, y compris le carrelage entremeuble et ne fait pas l'objet de remarques.

-Salle de bain :

-Les carrelage et faïences ont été posés en 2010 lors de la rénovation totale de la salle de bain et ne font pas l'objet de remarques

-chambres et séjour :

Parquet type pergo sur sous couche feutre, pas de remarques

-Balcon :

-carrelage sol (Echantillon N11) idem balcon rez, pas de trace d'amiante

Combles entièrement rénové après 2010

A l'origine, ces combles étaient un galetas

-Escalier 1^{er} - combles

-escalier bois – pas de remarques

-Palier, chambre, bureau :

Parquet type pergo sur sous-couche feutre, murs crépis, plafonds lambris – pas de remarques

-Cuisinette :

Revêtement de sol novilon motif carrelage posé à sec après 2010, murs crépis, plafonds lambris – pas de remarques

-Douche :

-Carrelage et faïences posés après 2010 (douche créée en 2010) – Pas de remarques

-Réduit :

Sol chape ciment, murs crépis, pare vapeur et isolation laine de verre au plafond – Pas de remarques

-Murs rez-1^{er}-combles :

-Crépis sans amiante (Echantillon N5 – échantillon composite)

-Façades :

-Briques ciment crépies (Echantillon N5 -composite), Briques apparentes – Pas de remarques

-Murs ext. Sous-sol :

-Murs B.A peints – pas de remarques

-Toiture :

Tuile TC plate, voligeage bois, isolation laine de verre, pare vapeur, lambris -Pas de remarques

-Fenêtres :

-Fenêtres PVC – Pas de remarques

-Bow windows :

-Structure métallique, châssis vitrés – pas de remarques

VII - Stratégie de prélèvements et interprétation des résultats

1) MATERIAU	2) NOMBRE DE LOCAUX/ELEMENTS	3) NOMBRE TOTAL D'ECHANTILLONS	4) RESULTAT LABORATOIRE	5) STATUT
COLLE CARRELAGE SOL carrelage gris 25X25	DEGAGEMENT BUANDERIE SOUS-SOL	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
CREPIS MURS	TOUS LES LOCAUX DU SOUS-SOL	1 Echantillon composite	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
COLLE CARRELAGE SOL carrelages bruns 10x20	ENTREE COMMUNE REZ PALIER 1 ^{ER} ETAGE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
COLLE PLINTHES CARRELAGE noires 10x25	ENTREE COMMUNE REZ ESCALIER REZ-1 ^{ER} PALIER 1 ^{ER} ETAGE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
CREPIS MURS	TOUS LES LOCAUX DU REZ-1 ^{ER} ET COMBLES	1 Echantillon composite	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
COLLE CARRELAGE SOL carrelage brun 30x30	HALL. CUISINE REZ-DE-CHAUSSEE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
COLLE DE PLINTHES carrelage brun 10x30	HALL. CUISINE REZ-DE-CHAUSSEE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
carrelage Grès jaune et gris 10x10	SALLE DE BAIN REZ-DE-CHAUSSEE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
PLINTHES carreaux grès noirs 10x10	SALLE DE BAIN REZ-DE-CHAUSSEE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE

VII - Stratégie de prélèvements et interprétation des résultats

1) MATERIAU	2) NOMBRE DE LOCAUX/ELEMENTS	3) NOMBRE TOTAL D'ECHANTILLONS	4) RESULTAT LABORATOIRE	5) STATUT
FAIENCES MURS vertes 10x20 et faïences cuisine Jaunes 20x20	CUISINE REZ DE CHAUSSEE	1 Echantillon composite	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
COLLE CARRELAGE SOL carrelage gris 30x30	BALCONS REZ-DE-CHAUSSEE ET 1 ^{ER} ETAGE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
COLLE CARRELAGE SOL carrelages beiges 35x35 avec cabochons	HALL CUSINE 1 ^{ER} ETAGE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
COLLE PLINTHES carrelages beiges 10x35 avec	HALL CUSINE 1 ^{ER} ETAGE	1	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE
CREPIS FACADES	TOUS	1 Echantillon composite	NON AMIANTE	AMIANTE NON DETECTE

VIII - LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert: Jacques Yersin
 Accompagnateur:
 Date: 20.06.2024

BAT: N° ECA 2208
 Adresse: Promenade du Jura 12
 1200 Nyon

DOSSIER: AZ3ND076bty
 Bureau technique Jacques Yersin
 Expertises amiante - Membre ASCA

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K			L	M	N						
Etage	Lieu/Local	Sondage (S) / Echantillon (ECH) N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb. D'élément, surface etc.)	Type de matériau FIC/FPF/ASOL/NFA	fiche d'identification	Référence du plan ou croquis	Prélevé ON	Présence d'amiante A/N/R	Selon analyse ou expert LAB/EXP	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON METHODE FACH			MESURES VDI 011	TAUX DE FAR _{m3}	Observations						
										1 ^{er} ETAPE		2 ^{er} ETAPE		3 ^{er} ETAPE							
										EVALUATION DU MATERIAU		EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX		DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE							
										RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE		RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION									
										TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3		ETAT DE SURFACE DES MATERIAUX 1/0/1/1		INFLUENCES EXTERIEURES 0/1/1		TOTAL Evaluation globale du matériau					
										TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C		ACCESSIBILITE DU MCA FAC / DIF / CONF		EVALUATION DU RISQUE							
										I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT		II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT		III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT							
REZ	CUISINE	S4	revêtement phonétique éviter p.1	NFA	2	REZ	N	N	EXP	1	0	0	1	B	FAC	B	N	N	0	N	Amiante décelée déchet de type E
REZ	BAIN	ECH N8	carrelage d'origine	SOL		REZ	0	N	LAB												pas d'amiante échantillon N8
REZ	BAIN	ECH N9	plinthas	SOL		REZ	0	N	LAB												pas d'amiante échantillon N9
REZ	BAIN	ECH N10	carrelage (plinthas noires)	NFA		REZ	0	N	LAB												pas d'amiante échantillon N10 - composite
REZ	BALCON	ECH N11	colle à carrelage	SOL		REZ	0	N	LAB												pas d'amiante échantillon N11
1ER						1ER															

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés - R retiré

VIII - LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert: Jacques Yersin
 Accompagnateur:
 Date: 20.06.2024

BAT.:
 Adresse:
 N° ECA 2208
 Promenade du Jura 12
 1260 Nyon

DOSSIER: A23VD07 6s7j
 Bureau technique Jacques Yersin
 Experts amiante - Membre ASCA

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
Etage			Lieu/Local			Sondage (S) / Echantillon (ECH) N°			Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb. D'élément, surface etc.)				
Type de matériau FIC/FP/FA/SOL/NFA			fiche d'identification			Référence du plan ou croquis			Prélevé O/N				
Présence d'amiante A/N/R			Selon analyse ou expert LAB/EXP			TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3			ETAT DE SURFACE DES MATERIAUX -11011				
INFLUENCES EXTERIEURES 011			TOTAL Evaluation globale du matériau			TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C			ACCESSIBILITE DU MCA FAC / DIF / CONF				
EVALUATION DU RISQUE			I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT			II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT			III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT				
MESURES VDI 01N			TAUX DE FAR/m ³			EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON METHODE FACH			1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				
						2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE				
Observations													
COMBLES													
COMB	DOUCHE	S8	carrelage	SOL		1ER	N	N	EXP				
COMB	DOUCHE	S9	faïences	NFA		1ER	N	N	EXP				
TOUS	FENETRES	S10	fenêtres PVC	NFA		TOUS	N	N	EXP				
	TOITURE	S11	Tuile TC voligeage bois isolation laine de verre pare vapeur lambris	NFA		COMB	N	N	EXP				

F flochage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés - R retiré

VIII - LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert: Jacques Yersin
 Accompagnateur:
 Date: 20.06.2024

BAT: N° ECA 2208
 Adresse: Promenade du Jura 12
 1260 Nyon

DOSSIER: A23VD076b4y

Bureau technique Jacques Yersin
 Expertises amiante - Membre ASCA

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K				L	M	N
Etage	Lieu/Local	Sondage (S) / Echantillon (ECH) N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb. D'élément, surface etc.)	Type de matériau FIC/FP/FA/SOL/NFA	fiche d'identification	Référence du plan ou croquis	Prélevé ON	Présence d'amiante A/N/R	Selon analyse ou expert LAB/EXP	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON METHODE FACH						
TOUS	FAÇADES	ECH N14	Crépis	NFA		TOUS	0	N	LAB	1° ETAPE		2° ETAPE		3° ETAPE		
										EVALUATION DU MATERIAU		EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX		DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE		
										RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE		RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION				
										TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3		TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C		I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT		
										ETAT DE SURFACE DES MATERIAUX -1/0/1		ACCESSIBILITE DU MCA FAC / DIF / CONF		II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT		
										INFLUENCES EXTERIEURES 0/1		EVALUATION DU RISQUE		III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT		
										TOTAL Evaluation globale du matériau						
										MESURES VDI ON						
										TAUX DE FAR/m3						
										Observations						
										pas d'amiante						
										échantillon N14						

F floccage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés - R retiré

IX – Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

FICHE D'IDENTIFICATION 1

Matériau fortement aggloméré : Plaque fibrociment

Localisation	Sous-sol - chaufferie	
Sondage (S) ou Référence échantillon (ECH) :	S2	
Elément & description :	Plaques de fibrociment Tableau élec.	
Quantité approximative :	p. 1	
Plan/Croquis :	Sous-sol	
Prélevé (O/N) :	N	
Amiante :	<input type="checkbox"/> SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE <input checked="" type="checkbox"/> SUITE A DECISION DE L'EXPERT <input checked="" type="checkbox"/> MCA PAR DEFAUT <input type="checkbox"/> MCA PAR ANALYSE	
Elimination des déchets :	<input checked="" type="checkbox"/> Décharge de Type B <input type="checkbox"/> Décharge de type E	

RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE & EMBLACEMENT DU MATERIAU CONTENANT DE L'AMIANTE

UTILISATION	FACILEMENT ACCESSIBLE	DIFFICILEMENT ACCESSIBLE	DANS UN ESPACE CONFINE
REGULIERE PAR DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS OU DES SPORTIFS	A	A	B
CONTINUE OU FREQUENTE PAR D'AUTRES PERSONNES	A	B	C
OCCASIONNELLE OU RARE	B	C	C

EVALUATION DU MATERIAU

Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré Fortement aggloméré	<input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> 1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu Intact, non endommagé Vitrifié, confiné	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changement de température, usure mécanique Aucune influence extérieure	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 0
1) EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE		1

	Risque de libération d'amiante			Degré d'urgence des mesures à prendre
	A	B	C	
≤ 1	III	III	III	I. ORDONNER L'ASSAINISSEMENT Lancer immédiatement des l'assainissement, prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence, effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
2	II	II	II	II. RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autre travaux, procéder à une réévaluation au plus tard avant 2 à 5 ans, effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
3	I	I	I	III. PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT Effectuer l'assainissement avant le lancement d'autre travaux, procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification des locaux
≥ 4	I	I	I	

IX – Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

FICHE D'IDENTIFICATION 2 Matériau fortement aggloméré : **revêtement phonique**

Localisation	Rez-chaussée – Cuisine	
Sondage (S) ou Référence échantillon (ECH) :	S4	
Élément & description :	revêtement phonique évier	
Quantité aproximative :	P.1	
Plan/Croquis :	REZ	
Prélevé (O/N) :	N	
Amiante :	<input type="checkbox"/> SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE	
	<input checked="" type="checkbox"/> SUITE A DECISION DE L'EXPERT	
	<input checked="" type="checkbox"/> MCA PAR DEFAUT	
	<input type="checkbox"/> MCA PAR ANALYSE	
Élimination des déchets :	<input type="checkbox"/> Décharge de Type B	
	<input checked="" type="checkbox"/> Décharge de type E	

RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE & EMPLACEMENT DU MATERIAU CONTENANT DE L'AMIANTE

UTILISATION	FACILEMENT ACCESSIBLE	DIFFICILEMENT ACCESSIBLE	DANS UN ESPACE CONFINE
REGULIERE PAR DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS OU DES SPORTIFS	A	A	B
CONTINUE OU FREQUENTE PAR D'AUTRES PERSONNES	A	B	C
OCCASIONNELLE OU RARE	B	C	C

EVALUATION DU MATERIAU

Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré Fortement aggloméré	<input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> 1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu Intact, non endommagé Vitrifié, confiné	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changement de température, usure mécanique Aucune influence extérieure	<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 0
1) EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE	:	1

	Risque de libération d'amiante			Degré d'urgence des mesures à prendre
	A	B	C	
≤ 1	III	III	III	I. ORDONNER L'ASSAINISSEMENT Lancer immédiatement des l'assainissement, prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence, effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
2	II	II	II	II. RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autre travaux, procéder à une réévaluation au plus tard avant 2 à 5 ans, effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
3	I	I	I	III. PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT Effectuer l'assainissement avant le lancement d'autre travaux, procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification des locaux
≥ 4	I	I	I	

X - Rapport du laboratoire

TOXIAS

Rue du Pré-de-la-Fontaine 19
1242 SATIGNY

Client: Bureau Technique Jacques Yersin

Avenue Alfred-Cortot 5
1260 NYON

Dossier **23 1677**

Ref. Client: promenade du Mont-Blanc 12 - Nyon

Responsable de laboratoire :
Dr Alessandro Menini
Alessandro Menini



Version du Rapport	1
Date de réception	22.11.2023
Date d'analyse	23.11.2023
Date d'édition du Rapport	23.11.2023
Technique d'analyse	MEB/EDX
Version du logiciel	2.9.5 (1390), 6.4.0 (1530)
Email client	baron74@bluewin.ch

L'analyse réalisée se base sur les parties appropriées des normes ISO12262-1/VDI 3686-5. La méthode a été testée et a démontrée une limite de détection < à 0,05 %. Seul si précédant du client, le laboratoire homo gène l'échantillon si celui contient plusieurs éléments portés d'éléments amiantés. Pour des échantillons multicouches, la limite de détection est élevée < à 0,2 %. Les échantillons sont gardés 3 mois après analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel que reçu. Sans autorisation du client, Toxicologie analytiques solutions ne divulguera aucune information sur ce rapport. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée. Quelle que soit leur valeur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'est pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Pour toutes précisions sur les analyses, vous pouvez directement contacter le laboratoire par téléphone ou par e-mail.

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX

R-7-8-1-9-0

N° échantillon	Ref. Client	Description	Résultat	Remarques
23 326 0051	N1	colle à carrelage sol sous-sol	Amiante non détecté	-
23 326 0052	N2	Élépis murs sous-sol	Amiante non détecté	-
23 326 0053	N3	colle à carrelage sol communs rez et 1er étage	Amiante non détecté	-
23 326 0054	N4	colle à carrelage, plinthes communs rez et 1er étage	Amiante non détecté	-
23 326 0055	N5	Crépis murs rez 1er combles	Amiante non détecté	-
23 326 0056	N6	colle à carrelage sol hall-cuisine appl. Rez	Amiante non détecté	-
23 326 0057	N7	colle à carrelage plinthes hall-cuisine appl. Rez	Amiante non détecté	-
23 326 0058	N8	colle carrelage sol bain appl. Rez	Amiante non détecté	-
23 326 0059	N9	colle carrelage plinthes noires bain appl. Rez	Amiante non détecté	-
23 326 0060	N10	colle faïence bain-cuisine appl. Rez	Amiante non détecté	-
23 326 0061	N11	Colle à carrelage balcons rez et 1er	Amiante non détecté	-
23 326 0062	N12	colle à carrelage sol hall-cuisine appl. 1er	Amiante non détecté	-
23 326 0063	N13	colle à carrelage plinthes hall-cuisine appl. 1er	Amiante non détecté	-
23 326 0064	N14	Crépis façades	Amiante non détecté	-

XI - plans et croquis :

EMPLACEMENT DES SONDAGES CONTENANT DE L'AMIANTE :

L'emplacement de chaque sondage représenté au chapitre 6 (liste des matériaux et installation susceptibles de contenir de l'amiante) est reporté sur les plans.

Pour chaque sondage, est indiqué :

-le numéro d'identification unique :

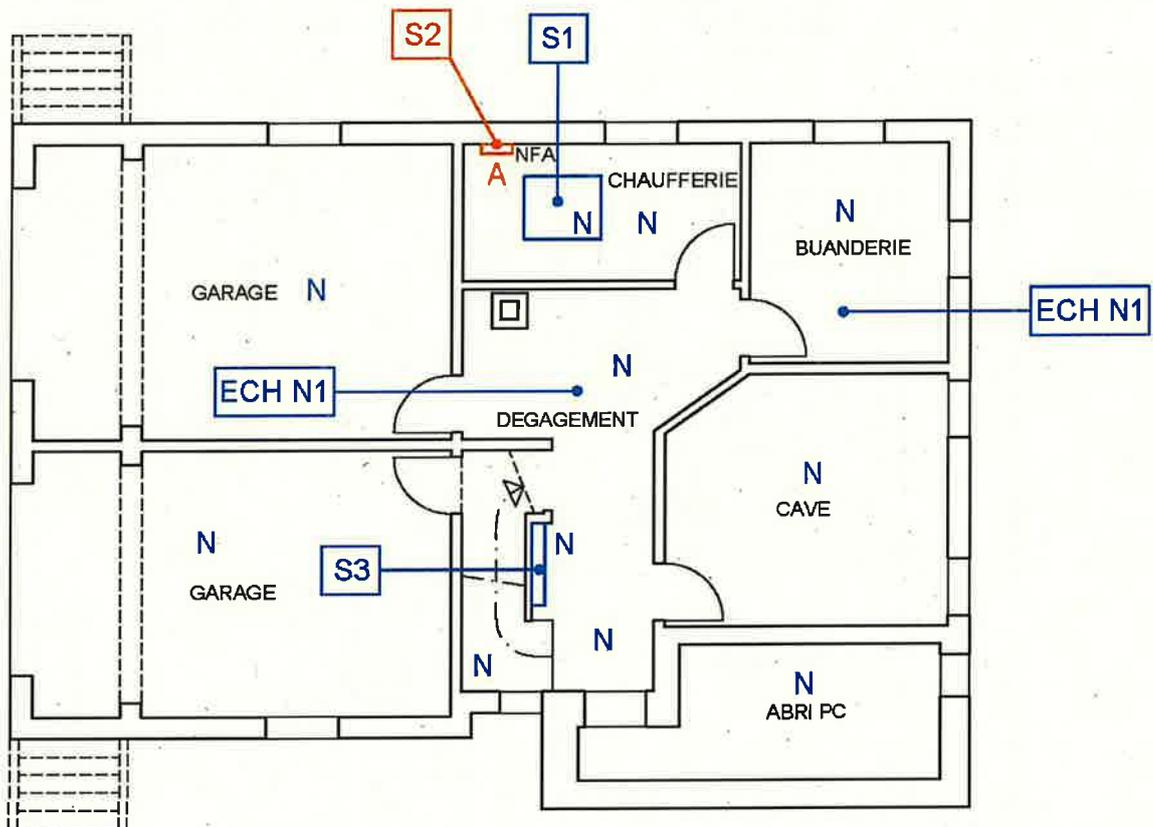
- **En rouge s'il contient de l'amiante selon analyse ou par défaut**
- **En bleu s'il n'en contient pas.**
- **En vert s'il a été retiré.**

-Les signes suivants, en fonction de la présence d'amiante et du type de matériau, sont indiqués à côté du numéro d'identification.

Présence d'amiante :	A	contient de l'amiante
	N	sans amiante
	R	amiante retiré
Type de matériau :	F	flocage
	C	calorifugeage
	FP	faux-plafond
	SOL	revêtement de sol et/ ou sa colle
	FA	autres matériaux <u>faiblement</u> agglomérés
	NFA	autres matériaux <u>fortement</u> agglomérés

ECH N2 CREPIS MURS SOUS-SOL

S10 FENETRES PVC

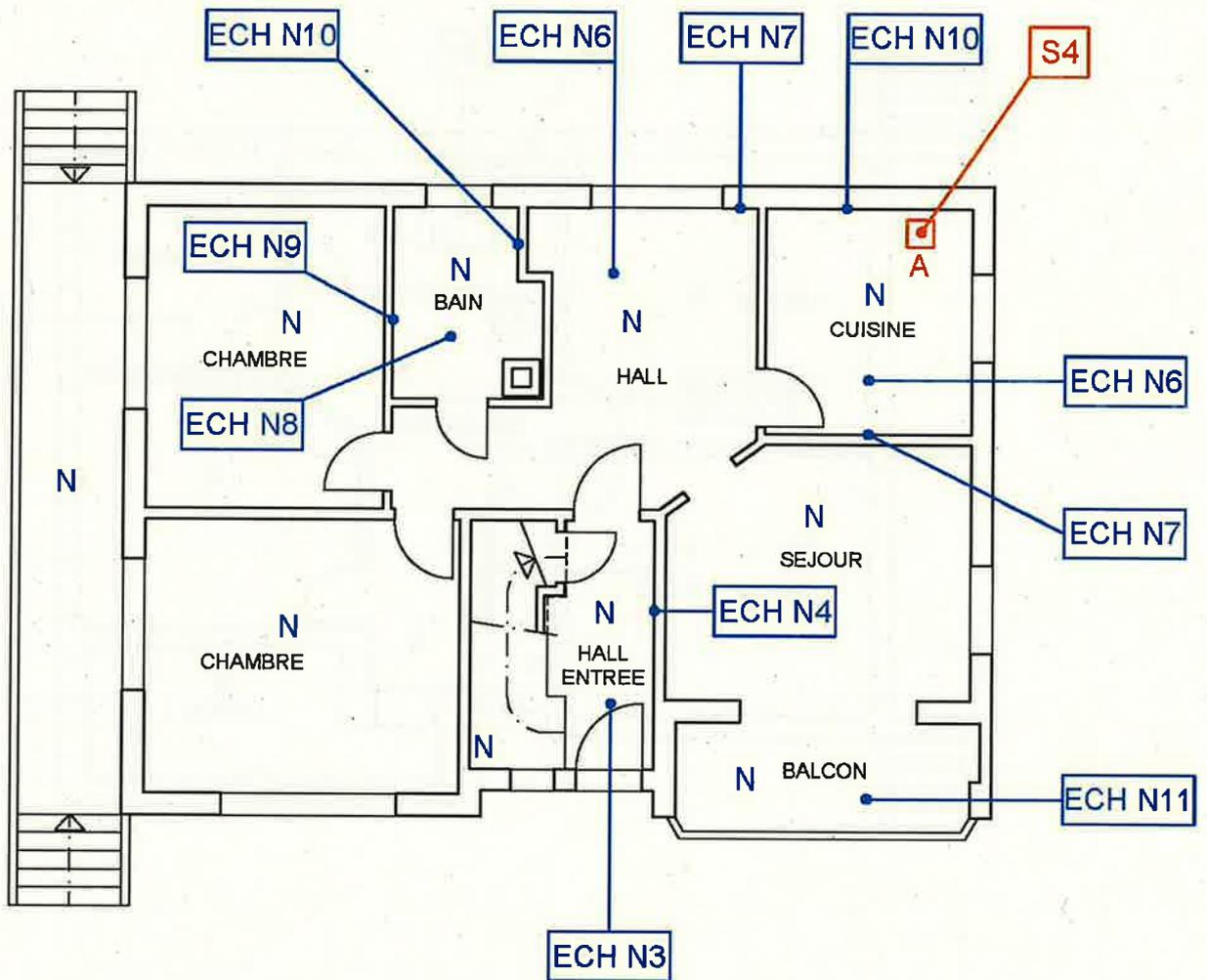


SOUS-SOL

ECH N5 CREPIS MURS INT.

S10 FENETRES PVC

ECH N14 CREPIS FACADES

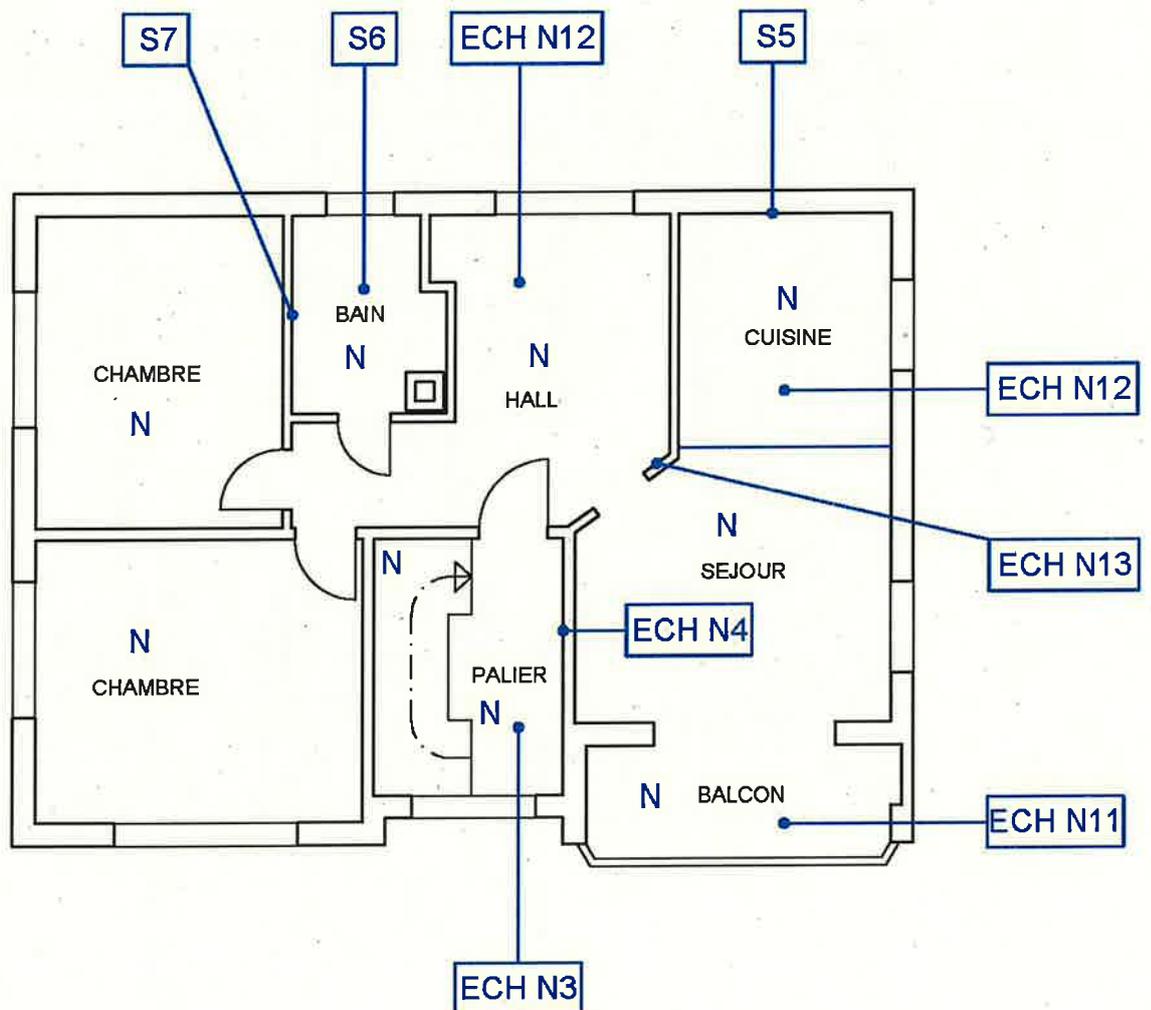


REZ -DE-CHAUSSEE

ECH N5 CREPIS MURS INT.

S10 FENETRES PVC

ECH N14 CREPIS FACADES

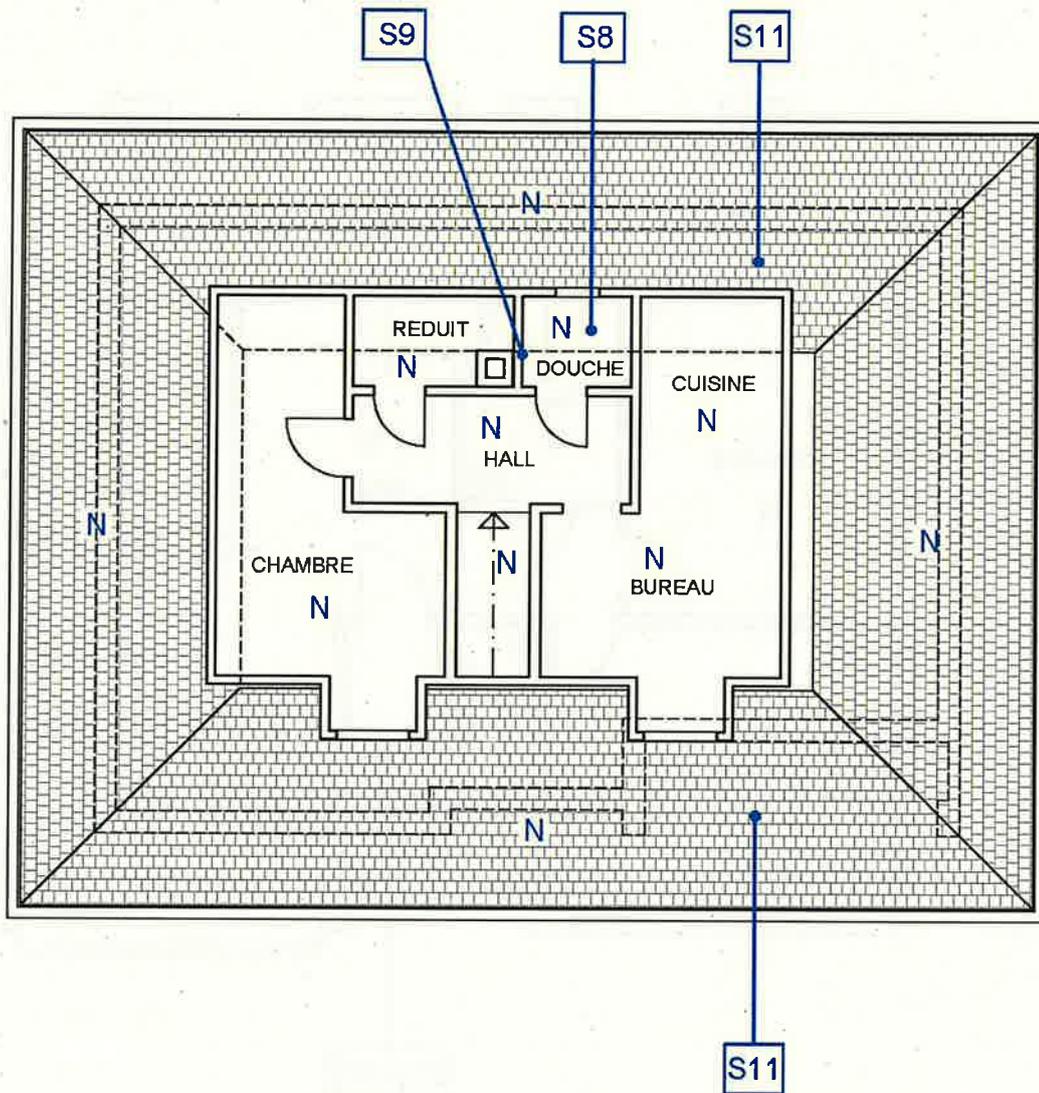


1^{ER} ETAGE

ECH N5 CREPIS MURS INT.

S10 FENETRES PVC

ECH N14 CREPIS FACADES



COMBLES

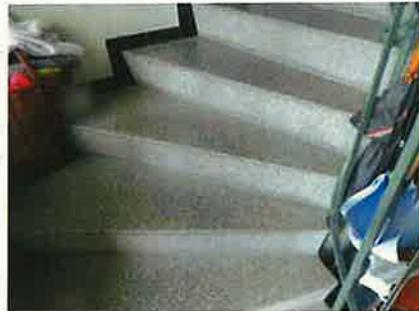
XII - photos :



Terrasse extérieure



Entrée immeuble Rez



Escalier rez-1er



Escalier sous-sol rez



Tableau électrique sous-sol



sols sous-sol



sols sous-sol



Tableau électrique chaufferie

XII - photos :



Chaudière



Garages



Cave 1



abri PC



Sol entrée - cuisine apt. Rez



Salle de bain apt. rez



Cuisine apt. rez



Balcon rez

XII - photos :



Chambres et séjour appt. rez

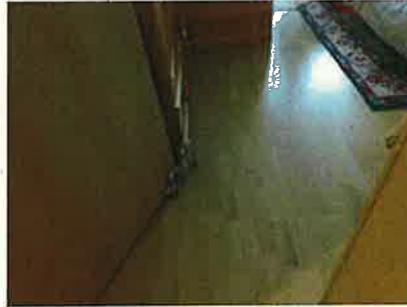


Entrée et cuisine appt. 1^{er} étage

Cuisine appt. 1^{er} étage



salle de bain appt. 1^{er} étage (entièrement rénovée après 2010)



Chambres et séjour appt. 1^{er} étage

XII - photos :



Balcon appt. 1^{er} étage
 Idem balcon rez



Bow windows balcons rez et 1^{er}



sol douche combles



Douche combles



Bureau et cuisinette combles



Cuisinette combles
 Sol lino posé à sec en 2010
 sur chape



disponibles combles



XIII – Certificat diagnostiqueur amiante



ATTESTATION DE COMPETENCE

AD1-SR+P / 2012-01010 / CH-YERSIN00001

Je soussigné Jean-Michel CHIAPELLO, responsable de la formation chez CEFASC - ECCAST, atteste que :

Monsieur YERSIN Jacques

né(e) le 13 juillet 1964

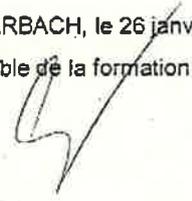
a démontré en situation de formation, sa capacité à réaliser :

- Les missions d'expertise du risque lié aux matériaux et produits contenant de l'amiante :
 - Dans le cadre de l'utilisation normale du bâtiment
 - Avant travaux

Ces capacités ont été validées par un contrôle des connaissances au cours d'une formation de 32 heures, comprenant une journée pratique (8 heures) ; qui s'est déroulée du 23 janvier au 26 janvier 2012, à CHAVANNES PRES RENENS.

Fait à LUTTERBACH, le 26 janvier 2012

Le Responsable de la formation


Amiante conseils

Attestation valable uniquement si présence du timbre sec.

FFR 0024 AD1 SR+P www.eccast.eu www.cefasc.eu
Date de révision : 12/2009